

# MEDIAPART

## CoronaVirus/Covid19 : Interview de Me Séverine MANNA

29 AVR. 2020 PAR CLEGUEVAQUES BLOG : LEX IN THE CITY (PARCE QU'UN AVOCAT PEUT AUSSI AVOIR DE L'HUMOUR)

**Me MANNA, avocate au barreau de Paris, présente la nouvelle action collective initiée par la plateforme MySMARTcab/NOUBLIONSRIEN : Agir pour la liberté de prescription de tous les médecins. Ne laissons pas les malades sans traitement. #chloroquine #bithérapies #antibiotiques ...**

### 1/ Pouvez vous présenter les grands axes de la nouvelle action collective de ?

Nous avons deux axes d'intervention : rétablir le droit de soigner et celui d'être soigné. Cela implique plusieurs actions dans différents domaines du droit : administratif, civil et pénal. L'objectif est de prendre le problème en tenaille. Cette action implique tant les médecins que leurs patients et les associations qui les soutiennent.

Pour le moment, nous sommes dans la phase de collecte d'informations et nous préparons une surprise. Comme toute bonne surprise, je ne peux pas en dire plus et vous devez nous faire confiance. Mais comme vous avez à faire à trois avocats expérimentés et combattifs qui interviennent pour le moment

gratuitement, je pense que l'on travaille tous ensemble pour démontrer les contradictions entre les discours et les actes, entre les affirmations et la réalité.



Me Séverine MANNA, avocate au barreau de Paris

### 2/ pourquoi avoir rejoint l'équipe de MySMARTcab/Noublion (<https://noublionsrien.fr/>)s (<https://noublionsrien.fr/>)rien (<https://noublionsrien.fr/>) ?

Christophe Lèguevaques et Arnaud Durand, sont des confrères du barreau de Paris. Ils ont mis au point un outil redoutablement efficace pour gérer les « *actions collectives conjointes* ». (<https://mysmartcab.fr/christophe-leguevaques/les-actions-collectives>)

Il s'agit d'une plateforme créée et gérée par des avocats, ce qui est un pré-requis pour diligenter correctement une action en judiciaire. Cela offre des garanties, notamment déontologiques.

L'idée de base est de faciliter l'accès à la justice et de rétablir l'égalité des armes. En effet, les industriels et l'Etat disposent de moyens importants. En unissant leurs forces, les demandeurs se dotent des moyens pour agir. Pour de tels combats, il faut être plusieurs. On unit nos compétences et nos façons de voir, des techniques différentes.

### **3/ pourquoi proposer une action collective ?**

Aujourd'hui, il faut faire masse pour se faire entendre. Il est passé le temps où l'on devait sacrifier la vie sociale et professionnelle d'une personne pour faire justice. Il y avait une figure de proue qui prenait pour tout le monde avant de gagner le combat. Dans notre combat, on ne veut pas sacrifier un seul médecin ou un seul citoyen alors on fait bloc.

### **4/pourquoi une action sur le traitement du COVID?**

S'agissant du traitement du COVID, le gouvernement ne nous a pas laissé le choix: confinés sans médicament à part le paracétamol.

Ces méthodes sont d'un autre temps, il suffit de regarder en dehors de la France: en Allemagne, en Corée du Sud et même en Italie où l'on soigne les patients atteints du COVID dès le début des symptômes. Ils sont dépistés et traités.

Nous voulons affirmer une véritable démocratie sanitaire, ce qui suppose un respect mutuel entre les tous les intervenants. On demande aux malades de faire confiance sans pour autant les respecter. La confiance se construit dans le temps, la confiance ne se décrète pas...

*Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.*

---

#### **L'AUTEUR**



**CLEGUEVAQUES** (<https://blogs.mediapart.fr/cleguevaques>)

Avocat et citoyen engagé  
Paris Toulouse Bangalore - France et Inde

[104 BILLETS](#) / [1 LIEN](#) / [1 ÉVÉNEMENT](#) / [9 FAVORIS](#) / [17 CONTACTS](#)